



Commission économique pour l'Europe**Réunion régionale d'examen « Beijing+25 »**

Genève, 29 et 30 octobre 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**Ordre du jour provisoire annoté de la Réunion régionale
d'examen « Beijing+25 »****« Des engagements pris à Beijing aux résultats porteurs de changement
à l'horizon 2030 – L'égalité des sexes dans la région de la CEE »**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 29 octobre 2019, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Élection du Bureau.
4. Principales tendances observées en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble de la région de la CEE.
5. Comblent le fossé entre les hommes et les femmes : politiques économiques et sociales efficaces menées dans la région de la CEE.
6. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : enseignements et solutions émanant de la région.
7. L'éducation au service de l'égalité des sexes : un puissant instrument de changement.
8. Les investissements intelligents : financement de la promotion de l'égalité des sexes.
9. Les femmes aux postes de direction : représentation des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions.
10. Agir pour le climat : donner aux femmes les moyens de renforcer la résilience climatique.
11. Les objectifs mondiaux et les engagements de Beijing.
12. Résumé des Coprésident(e)s et clôture de la Réunion.



II. Annotations

1. L'année 2020 marquera le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes et de l'adoption du Programme d'action de Beijing (1995). Cinq années se seront écoulées depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable y énoncés.
2. En application de la résolution 2018/8 du Conseil économique et social (E/RES/2018/8), la Commission de la condition de la femme tiendra à sa soixante-quatrième session, en 2020, une réunion mondiale d'examen. Tous les États sont invités à entreprendre à l'échelon national un examen d'ensemble des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les commissions régionales de l'ONU sont encouragées à faire de même à l'échelon régional de façon à éclairer l'examen mondial auquel va se livrer la Commission de la condition de la femme à sa soixante-quatrième session, en mars 2020.
3. À sa 101^e réunion, le 31 octobre 2018, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe a décidé de tenir la Réunion régionale d'examen les 29 et 30 octobre 2019 au Palais des Nations, à Genève. Cette réunion multipartite bénéficiera de la participation de représentants de tous les États membres de la CEE, des organes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales actives dans le domaine de l'égalité des sexes dans la région, de la société civile et d'autres parties prenantes essentielles.
4. La réunion sera organisée conjointement par la CEE et le bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale, en étroite coopération avec la Coalition régionale contextuelle sur l'égalité des sexes. Huit débats permettront de mettre en lumière les différents aspects des 12 domaines thématiques du Programme d'action de Beijing, et la concordance du Programme de Beijing avec le Programme 2030. Préalablement à la Réunion régionale d'examen, une consultation sera menée auprès des entités de la société civile, y compris les jeunes, afin de recueillir leurs avis, qui seront autant de contributions à l'examen au plan régional.
5. La Réunion régionale d'examen vise les objectifs suivants : examiner, sur la base des rapports nationaux reçus, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans la région ; recenser les difficultés rencontrées actuellement ; mettre en avant les bonnes pratiques et fournir des orientations pour des politiques et mesures efficaces. Il sera aussi débattu de la façon dont les stratégies et politiques de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing contribueront à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
6. On trouvera des renseignements et des documents relatifs à cette réunion sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/index.php?id=51017>) (en anglais).

1. Ouverture de la Réunion

7. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe puis d'autres représentants de haut niveau ouvriront la Réunion régionale d'examen.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

8. Les participants à la Réunion seront invités à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document (ECE/AC.28/2019/1). Le calendrier provisoire de la Réunion se trouve à l'annexe du présent document.

3. Élection du Bureau

9. Les participants seront invités à élire deux Coprésident(e)s et un (une) Rapporteur (Rapporteuse).

4. Principales tendances observées en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble de la région de la CEE

Document(s) : ECE/AC.28/2019/3, ECE/AC.28/2019/4, ECE/AC.28/2019/6.

10. Le débat de haut niveau portera sur les grandes conclusions du rapport de synthèse régional et traitera des principales perspectives et difficultés en matière d'égalité des sexes, notamment de la dématérialisation et de ses effets sur l'économie et l'égalité des sexes, dans la région de la CEE, avec la participation de représentants gouvernementaux de haut niveau ainsi que de représentants de la société civile et d'autres parties prenantes.

5. Comblent le fossé entre les hommes et les femmes : politiques économiques et sociales efficaces menées dans la région de la CEE

Document(s) : ECE/AC.28/2019/3, ECE/AC.28/2019/4, ECE/AC.28/2019/5, ECE/AC.28/2019/6, ECE/AC.28/2019/11.

11. Les débats mettront en lumière les politiques économiques et sociales efficaces pour combler le fossé qui sépare actuellement les hommes et les femmes dans les activités économiques, s'agissant notamment de la participation au marché du travail, de l'entrepreneuriat, de la migration de main-d'œuvre, de l'écart salarial femmes-hommes, de l'accès à des emplois hautement qualifiés, de l'évolution de carrière, et des mesures générales en faveur d'une protection sociale et de services publics adaptés. Les débats porteront notamment sur les effets de l'écart salarial femmes-hommes, y compris l'écart du montant des retraites entre les hommes et les femmes, qui se font ressentir tout au long de la vie. Il sera aussi débattu des mesures de politique générale propres à faciliter l'égalité d'accès de tous à un travail décent, de la reconnaissance du travail non rémunéré et sa redistribution, du partage des responsabilités familiales, mais aussi des mesures favorisant la diversification des choix de carrière que font aussi bien les hommes que les femmes. Une attention particulière sera accordée à la réduction des inégalités entre les sexes dans les zones rurales.

6. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : enseignements et solutions émanant de la région

Document(s) : ECE/AC.28/2019/3, ECE/AC.28/2019/4, ECE/AC.28/2019/6, ECE/AC.28/2019/8, ECE/AC.28/2019/10.

12. Dans l'ensemble de la région de la CEE, la violence à l'égard des femmes et des filles demeure un problème endémique. Cette violence est commise en temps de paix comme en temps de conflit armé et au cours de la période qui suit les conflits, et elle a sur la santé des femmes des effets dont les conséquences sont durables. Elle se produit sous de nombreuses formes différentes : violence au sein du couple, violence familiale, harcèlement sexuel et cyberharcèlement, mais aussi féminicide, mariage forcé et mariage d'enfant, violence commise au nom de l'honneur, mutilations génitales féminines. Cette violence persiste tant dans la sphère publique que dans la sphère privée et sur le lieu de travail. Les discussions porteront sur les mesures concrètes propres à prévenir la violence fondée sur le genre et à y mettre fin, notamment l'adoption de mesures législatives et générales, la mise en place de dispositifs énergiques et cohérents d'application de la législation en vigueur, la prestation de services publics essentiels correctement coordonnés, l'accès à la justice, le soutien financier et les actions de sensibilisation. Il sera aussi question des difficultés liées à l'absence de données ventilées par sexe et de statistiques genrées, qui permettent de suivre la situation et d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles, ou encore de la nécessité de mobiliser les hommes et les garçons pour s'en faire des alliés dans la quête du changement.

7. L'éducation au service de l'égalité des sexes : un puissant instrument de changement

Document(s) : ECE/AC.28/2019/3, ECE/AC.28/2019/4, ECE/AC.28/2019/5, ECE/AC.28/2019/6.

13. L'éducation est essentielle pour parvenir à l'égalité des sexes. Les filles ont en général de meilleurs résultats scolaires que les garçons mais, pour autant, les différences dans les choix de filière d'études que font les garçons et les filles ne disparaissent pas. Les débats mettront en avant les pratiques optimales pour permettre aux femmes et aux filles de satisfaire aux exigences de la transformation numérique et, pour leurs domaines d'étude, de s'engager sur les voies actuellement dominées par les hommes, notamment les sciences, les technologies, l'ingénierie, les mathématiques et les technologies de l'information. Les débats porteront aussi sur les stéréotypes qui ont cours dans l'enseignement, et sur l'importance que revêt l'accès à un enseignement de qualité lorsqu'il s'agit de donner à tous les apprenants, y compris aux femmes qui rencontrent des formes multiples de discrimination, les moyens de devenir les acteurs et actrices du changement et, pour les femmes et les filles en particulier, les moyens de prendre leurs propres décisions, y compris au sujet de leur santé sexuelle et procréative.

8. Les investissements intelligents : financement de la promotion de l'égalité des sexes

Document(s) : ECE/AC.28/2019/3, ECE/AC.28/2019/4, ECE/AC.28/2019/6, ECE/AC.28/2019/7, ECE/AC.28/2019/9.

14. L'obtention des changements en profondeur attendus d'ici à 2030 en matière d'égalité des sexes passe impérativement par le choix de solutions novatrices pour mobiliser les ressources financières voulues. Le débat mettra en lumière les mesures efficaces pour intégrer une perspective de genre dans les décisions macroéconomiques et budgétaires relatives aux politiques et programmes aux niveaux national et infrarégional. Au cours de la séance seront présentées des initiatives concrètes, prises par le secteur public et le secteur privé, permettant de générer les ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés au regard des engagements pris dans le Programme d'action de Beijing et des cibles des objectifs de développement durable qui ont trait à l'égalité des sexes, notamment des ressources provenant de nouvelles sources de financement. Les échanges porteront aussi sur la façon dont des politiques budgétaires ciblées dans les secteurs sociaux et des investissements dans l'agriculture et les infrastructures pourraient contribuer à l'égalité des sexes.

9. Les femmes aux postes de direction : représentation des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions

Document(s) : ECE/AC.28/2019/3, ECE/AC.28/2019/4, ECE/AC.28/2019/6, ECE/AC.28/2019/12.

15. L'égale participation des femmes à la prise de décisions n'est pas seulement une question de justice : elle peut aussi être considérée comme une condition nécessaire à la prise en compte des intérêts des femmes. Dans l'ensemble de la région de la CEE, les femmes demeurent insuffisamment représentées aux postes de prise de décisions, à la plupart des niveaux. Les femmes jeunes et les femmes qui appartiennent à des groupes marginalisés sont communément exclues des postes de direction, et l'utilité de leur participation et de leur contribution déterminantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques générales n'est pas reconnue. Le débat portera sur les diverses mesures générales et temporaires permettant de stimuler la pleine et égale représentation des femmes, mesures fondées sur le principe consistant à ne laisser personne de côté. Ce débat sera l'occasion de faire part des pratiques optimales et initiatives qui ont été mises en œuvre avec succès dans les pays de la région, et de recenser une série de mesures qui peuvent être envisagées pour promouvoir la présence des femmes aux postes de direction et leur contribution aux

processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions, s'agissant notamment de la prévention et du règlement des conflits. La séance sera aussi l'occasion de débattre du rôle important que jouent la société civile, y compris les jeunes, et les défenseuses des droits de l'homme dans la réalisation de l'égalité des sexes.

10. Agir pour le climat : donner aux femmes les moyens de renforcer la résilience climatique

Document(s) : ECE/AC.28/2019/3, ECE/AC.28/2019/4, ECE/AC.28/2019/9, ECE/AC.28/2019/11.

16. Les changements climatiques touchent différemment les femmes et les hommes. Le débat portera sur la façon dont les changements climatiques viennent accentuer les inégalités femmes-hommes, y compris les effets que les vulnérabilités propres aux femmes ont pour la santé, et sur la façon dont, dans les orientations stratégiques des secteurs public et privé, il pourrait être tenu compte systématiquement de la question de l'égalité des sexes pour garantir que chacun a accès aux ressources dont il a besoin pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter. Les échanges seront axés en particulier sur la pleine et égale participation des femmes et des filles en tant qu'actrices et bénéficiaires du développement durable, et sur leur rôle capital dans l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, à tous les niveaux, depuis la négociation des orientations stratégiques jusqu'à la gestion des ressources naturelles et aux modes de consommation durables.

11. Les objectifs mondiaux et les engagements de Beijing

Document(s) : ECE/AC.28/2019/3, ECE/AC.28/2019/4, ECE/AC.28/2019/6, ECE/AC.28/2019/7, ECE/AC.28/2019/9.

17. L'égalité des sexes est établie dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à la fois comme objectif à part entière (objectif 5) et comme objectif intrinsèque de tous les autres objectifs. Dans le Programme 2030, il est affirmé que la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles. Il est crucial que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement intégré dans la mise en œuvre du Programme. L'égalité des sexes est donc un accélérateur de la mise en œuvre du Programme 2030 en ce qu'elle offre pour la première fois la possibilité de transformer la vie des femmes et des filles. Ce dernier débat thématique sera axé sur la façon dont les stratégies et politiques de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing contribueront à la réalisation du Programme 2030. Les échanges porteront sur les différents facteurs requis pour susciter la transformation durable souhaitée, par exemple les nouveaux partenariats entre les différentes parties prenantes et entre les différents secteurs ou encore les changements dans les mentalités, les attitudes et les comportements.

12. Résumé des Coprésident(e)s et clôture de la Réunion

18. Les Coprésident(e)s présenteront les messages clefs qui sont ressortis des débats thématiques. La version finale du résumé complet des débats établi par le(la) Président(e) sera mise au point par le secrétariat en consultation avec les Coprésident(e)s, à l'issue de la Réunion.

19. Le résumé des Coprésident(e)s et le rapport de synthèse régional constitueront la contribution de la région de la CEE à l'examen mondial Beijing+25 tiendra à la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, en mars 2020 à New York.

Annexe

Projet de calendrier provisoire

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Salle</i>
29 octobre 2019, 10 heures-18 heures Palais des Nations (Genève)		
10 heures-11 h 30	Point 1 : Ouverture de la Réunion	XVIII
	Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	XVIII
	Point 3 : Élection du Bureau	XVIII
11 h 30-13 heures	Point 4 : Principales tendances observées en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble de la région de la CEE	XVIII
15 heures-18 heures	Point 5 : Comblent le fossé entre les hommes et les femmes : politiques économiques et sociales efficaces menées dans la région de la CEE	XVIII – <i>séance parallèle 1</i>
15 heures-18 heures	Point 6 : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : enseignements et solutions émanant de la région	XXII – <i>séance parallèle 2</i>
15 heures-16 h 30	Point 7 : L'éducation au service de l'égalité des sexes : un puissant instrument de changement	XXVII – <i>séance parallèle 3</i>
16 h 30-18 heures	Point 8 : Les investissements intelligents : financement de la promotion de l'égalité des sexes	XXVII – <i>séance parallèle 4</i>
30 octobre 2019, 10 heures-18 heures Palais des Nations (Genève)		
10 h 30-11 h 30	Point 9 : Les femmes aux postes de direction : représentation des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions	XVIII
11 h 30-13 heures	Point 10 : Agir pour le climat : donner aux femmes les moyens de renforcer la résilience climatique	XVIII
15 heures-17 heures	Point 11 : Les objectifs mondiaux et les engagements de Beijing	XVIII
17 heures-18 heures	Point 12 : Résumé des Coprésident(e)s et clôture de la Réunion	XVIII